

## Cour d'appel de Douai, des juridictions engagées dans la lutte contre les violences conjugales !

Tribunal judiciaire de Cambrai :

*Principales villes du ressort : Cambrai, Caudry, Le Cateau Cambrésis, Solesmes*

Le tribunal judiciaire de Cambrai a mis en place différentes actions engagées dans la lutte contre les violences conjugales :

- Eloignement des auteurs de violences conjugales – communauté Emmaüs
- Stage de prise en charge collective des auteurs de violences conjugales - association AJAR
- Développement des échanges d'informations entre les magistrats du parquet et les juges, notamment ceux chargés des affaires familiales et des mineurs : les enfants sont aussi des victimes des violences auxquelles ils assistent.

Le procureur de la République près le tribunal judiciaire de Cambrai a par ailleurs initié avec le sous-préfet de Cambrai une cellule de coordination des acteurs engagés dans la lutte contre les violences conjugales :

Engagé depuis de nombreuses années dans une politique ambitieuse de traitement à très bref délais de l'ensemble des affaires de violences conjugales, le tribunal judiciaire de Cambrai a souhaité mieux faire connaître et mieux coordonner son action avec celle des autres acteurs de la lutte contre ce fléau.

C'est ainsi que, sur initiative conjointe du procureur de la République et du sous-préfet de Cambrai, a été créée, à la fin de l'année 2019, une cellule d'arrondissement dédiée. Elle réunit, sur un rythme semestriel, l'ensemble des acteurs du territoire : autorité judiciaire, représentant de l'Etat, représentants des collectivités territoriales, forces de sécurité intérieure, avocats, services sociaux, secteur médical, services de secours, associations d'aide aux victimes. Ces acteurs ont appris à mieux se connaître, mieux comprendre leurs modes de fonctionnement. Instance d'échanges aussi passionnants que simples dans leur forme, cette cellule d'arrondissement a aussi, et surtout, une vocation opérationnelle d'identification et de résolution des difficultés.

Grâce à elle, de notables progrès ont été faits quant au relogement des personnes concernées, auteurs éloignés sur décision judiciaire (solution privilégiée), comme mise à l'abri des victimes et de leurs enfants.

Point Contact :

Service d'aide aux victimes

Gratuit et anonyme

03 27 78 42 00

Tribunal judiciaire, Château de Selles, rue Froissart – 59400 CAMBRAI

[sav.cambrai@ajar.fr](mailto:sav.cambrai@ajar.fr)